

Feuillet - 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	25
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	9
Nombre de votants	36
Date de la convocation	08/11/2024
Certifié exécutoire le	18/11/2024
Date d'affichage	19/11/2024
Envoyé en préfecture le	19/11/2024

Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOURDARIAS Sophie,

CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, PEYRAMAURE Pierre, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (représentée), BOURROUX François (donne procuration à CHAMPSEIX Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), DEGERY Sylvie (donne procuration à BONNET-TENEZE Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone, LAURENT André, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), MEUNIER Colette (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel, ROME Hélène (représentée par CHEYPE Sandrine), SAVIGNAC Sylvie (représentée par COIGNAC Gérard).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

125-2024 Attribution des marchés travaux lots n°2,3 et 4 constructions de deux bâtiments photovoltaïques ZA la Veyrière Treignac

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet d'aménagement de deux bâtiments photovoltaïques sur le lot n°5 de la ZA la Veyrière commune de Treignac.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°142-2023 attribuant le marché pour le lot n°1 TERRASSEMENT et précise que ce lot est sur le point d'être terminé.

Le Président rappelle aux membres du conseil qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée le 23 octobre 2024.

Le budget prévisionnel de ce marché pour la partie travaux a été estimé à 220 000,00 € HT et fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code de la commande publique. ; Il souligne que la consultation a été établie en vue de la désignation d'une entreprise ou de groupement d'entreprise pour les 3 lots nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Président expose les principales étapes de la consultation :

- Envoi d'un avis d'appel à concurrence auprès du JAL la Vie Corrézienne en date du 23 octobre 2024,
- Envoi d'un avis d'appel à concurrence sur la plateforme achatpublic.com dès le 23 octobre 2024,
- Accès au dossier de consultation par voie dématérialisée sur la plateforme achatpublic.com,
- Date limite de remise des offres le 15 novembre 2024 à 12H00.
- La commission d'ouverture des plis s'est réunie le lundi 18 novembre à 16H00

Suite à la proposition de la commission d'ouverture des plis, Monsieur le Président propose de retenir les entreprises conformément au tableau ci-dessous et en accord avec l'analyse des offres effectué par la maîtrise d'œuvre :

Identification des lots	Montants des entreprises mieux disante	Noms des entreprises mieux disantes
Lot n°2 Fondations	47 824,40 € HT	Entreprise BREDECHE
Lot n°3 Charpentes	141 083.06 € HT	Entreprise JARGOT
Lot n°4 couvertures	59 922.94 € HT	Entreprise Meyrignac

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 36 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- **DE VALIDER** la proposition du Président de retenir les entreprises citées ci-dessus en accord avec la proposition de la commission d'ouverture des plis et l'analyse des offres de la maîtrise d'œuvre,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces marchés.

Fait à Treignac le 22/11/2024
Le Président Philippe JENTY

